

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt et trois, le six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi. Etaient présents :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		
PRESENTS		ABSENT(S)
BONHOMME-ARNAULT Carine	CHOUX Florence	BOUCHET Emmanuel
BONNOTTE Lindia	IMBERT Frédéric (Maire)	GREGOIRE Gaël
BRESSAND Nicolas	JONINON Emmanuelle	CAILLET Jocelyn
GARREAU Loïc	TRAHAND Marie-Elise	ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION
	VIARDOT Daniel	
		SECRETAIRE DE SEANCE
		TRAHAND Marie-Elise

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme TRAHAND Marie-Elise est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 28 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire souhaite ouvrir cette séance par une minute de silence rendue en hommage à M. Philippe DARGE, maire, adjoint au maire et conseiller municipal de CLENAY de 1989 à 2007, décédé le 4 octobre à l'âge de 90 ans.

2. AMENAGEMENT SECURITE ROUTE DE MARSANNAY LE BOIS :

M. le Maire donne la parole à M. VIARDOT Daniel pour présenter ce projet d'aménagement et le devis de l'entreprise CCS. Ce devis comprend du marquage au sol : passage piétons, marquage sur ralentisseur mairie, bande de stop et la pose de potelets (route de Marsannay le Bois).

Après discussion au sein de l'assemblée,

Le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à faire réaliser les marquages mentionnés dans la proposition de l'entreprise CCS
DECIDE de lancer une réflexion globale sur les aménagements de sécurité routière à envisager sur l'ensemble de la commune

DONNE DELEGATION à M. le Maire pour procéder à l'achat et la pose de panneaux de signalisation supplémentaires (rappel zone 30, ...) aux endroits où la signalisation serait jugée insuffisante.

Arrivée de Mme Florence CHOUX, 18h35

Arrivée de M. Loïc GARREAU, 18h38

3. DEUXIEME TRANCHE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC GRANDE RUE

La première tranche de rénovation des luminaires Grande Rue étant réalisée, il est proposé au conseil municipal de décider de la réalisation de la deuxième tranche de rénovation qui irait de l'angle de la Place de la Mairie jusqu'au luminaire après l'Eglise.

M. VIARDOT Daniel présente le devis établi par le SICECO. Le restant à charge pour la commune s'élève à 19 578.12€ (après déduction des subventions du SICECO-fonds vert)

Après délibération, le conseil à l'unanimité

APPROUVE le devis du SICECO pour un montant global de 34 395.02€ avec un reste à charge à verser au SICECO par la commune de 19 578.12€

DONNE délégation à M. le Maire pour signer ce devis et tous les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

4. CANTINE-GARDERIE

TRAVAUX SUR RESEAU EAUX USEES :

Considérant les problèmes d'écoulement des eaux usées réguliers au niveau de la conduite d'eaux usées école/cantine-garderie, il a été demandé un passage caméra pour un repérage de réseaux. Cette intervention a permis de constater qu'un ancien regard situé sous le mur entre la cuisine et le hall de la cantine avait été

rebouché ce qui perturbait l'écoulement normal des eaux usées et justifierait alors les problèmes réguliers que la commune rencontrait sur ce réseau.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le devis de AC BATIMENT d'un montant de 1961.99€ HT pour la reprise de la cunette béton et pose d'une rehausse et tampon hydraulique.

M. le Maire précise que ce montant correspond à 50% du montant global du devis car compte tenu que ces travaux portent sur le réseau qui dessert l'école mais aussi la cantine garderie, la Communauté de communes prend à sa charge les 50% restants.

MOBILIER CANTINE GARDERIE

M. le Maire précise qu'actuellement les repas sont servis sur des tables rectangulaires et des tables rondes. Le personnel de la cantine indique que les tables rondes ne sont pas adaptées pour la restauration en mode self (prennent beaucoup trop de place). Pour une meilleure utilisation des espaces, l'achat de 4 tables rectangulaires serait à envisager.

M. le Maire présente un premier devis pour l'achat de 4 tables de restauration rectangulaires réglables en hauteur. La table en 1.80 m de long est chiffrée à 520€ HT l'unité.

Considérant ce chiffrage jugé élevé par l'assemblée,

Le conseil municipal à l'unanimité

CHARGE M. le Maire de faire établir d'autres devis pour du mobilier équivalent

AUTORISE M. le Maire à retenir et à signer le devis qui présentera l'offre la mieux-disante dans la limite de 520€ HT par table.

Pour répondre à l'interrogation de M. Loïc GARREAU, M. le Maire précise que la réception des travaux de la cantine-garderie est annoncée pour le 30 novembre.

LAVE VAISSELLE- MEUBLE DE RANGEMENT

M. le Maire rappelle que le mobilier de la nouvelle cantine est à la charge de la commune.

Après concertation avec les représentants de l'ADMR sur les besoins en matériel, il est proposé le remplacement du lave-vaisselle et l'achat d'un nouveau meuble de rangement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le devis de la société IDEC d'un montant de 10 860.00€ HT

AUTORISE M. le Maire à signer ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.